Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 029-212902480-20251211-D202569-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
MAIRIE DE SAINT-FRÉGANT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 11 décembre à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-FRÉGANT, dûment convoqué le 5 décembre, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Cécile GALLIOU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12 (quorum suivant l'article L.2121-17 du CGCT : 7)

NOM	PRENOM	PRESENT	ABSENT	Pouvoir donné à (article L 2121-20, applicable en vertu de l'article L 5211-1 du CGCT)
ABIVEN	David		x	Pouvoir à Cécile GALLIOU
BIANEIS	Sandra	x		
BORDET	Cédric	x		
CALONNEC	Gwénaëlle	x		
CORLOSQUET	Carine		x	Pouvoir à Sandra BIANEIS
COUET	Gilles	x		
GALLIOU	Cécile	x		
LAMARRE	Didier	x		
PERROS	David		x	
PLANTEC	Laurent	x		
SALAUN	Agnès	x		
SOREL	Anne-Claire	x		

Secrétaire de séance : CALONNEC Gwénaëlle

N°2025/69

GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNAUTÉ LESNEVEN CÔTE DES LÉGENDES : PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE (PICS)

Classification : commande publique
Date de publication de la présente délibération : 17/12/2025

Le plan intercommunal de sauvegarde (PICS) est un document d'organisation de la réponse opérationnelle à l'échelon intercommunal face aux situations de crises, au profit des communes impactées. Il organise la coordination et la solidarité intercommunale. En cas de déclenchement, le PICS ne se substitue en aucun cas au PCS (Plan communal de sauvegarde) existant ou non. Le pouvoir de police reste donc entre les mains du Maire.

La Communauté Lesneven Côte des Légendes propose un groupement de commandes. En effet, les études (questionnaire, entretiens, terrain) menées dans le cadre de la préfiguration du PICS montrent la nécessité d'investir dans du matériel spécifique à la gestion de crise.

Lors du bureau communautaire du 7 juillet 2025, les membres du bureau se sont accordés sur la proposition d'acquisition d'un téléphone satellite par commune (et pour la CLCL), afin de maintenir le contact entre les maires, la présidente de la CLCL et les services de l'Etat.
Par ailleurs, pour les communications au sein de chaque commune, l'acquisition de talkies-walkies est privilégiée, car efficace en toute situation.
Concernant les lits picot, les couvertures polaires et couvertures de survie, les communes feront retour à la CLCL de leurs prévisions d'acquisitions, afin que les moyens disponibles soient bien répertoriés dans la cadre du PICS.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 029-212902480-20251211-D202569-DE

Le tableau ci-dessous présente les différents matériels proposés dans le cadre du groupement de commandes avec la communauté Lesneven Côte des Légendes :

MATERIEL	Prix unitaire HT prévisionnel	Quantité recommandée par commune
Téléphone satellite	1463 € + 706 € d'abonnement annuel	1
Talkies-walkies	Maximum 134 € (lot de 2)	2
Lit picot	Maximum 73 €	Entre 5 et 20
Couverture polaire	Maximum 28 €	Selon le nombre de lits achetés
Couverture de survie	Maximum 220 € pour 100 couvertures	26

Madame Le Maire propose l'acquisition de :

- 5 lits picots
- 5 couvertures polaires
- 10 couvertures de survie.

Décision : Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve l'adhésion de la commune de Saint-Frégant au groupement de commandes avec la Communauté Lesneven Côte des légendes,**
- **Autorise l'achat de 5 lits picots, 5 couvertures polaires et 10 couvertures de survie,**
- **Autorise le Maire ou son représentant à signer toutes pièces afférentes à ce dossier,**
- **Inscrit les crédits nécessaires au budget communal.**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	0	0

Le Maire
Cécile GALLIOU

La Secrétaire de séance
Gwénaëlle CALONNEC

MAIRIE de SAINT-FREGANT
29 (Finistère)